

compte des avantages d'une collaboration plus étroite, entre les parties composantes des forces aériennes et des forces navales, et de la mise à exécution d'une tâche commune, les opérations aéronavales avaient été entièrement intégrées il y a une dizaine d'années. A Halifax comme à Esquimalt, voilà près de dix ans que nos états-majors préposés aux opérations, nos planificateurs, notre personnel des services de renseignements, nos météorologues, nos océanographes, nos investigateurs sur le service en campagne et sur les opérations et nos services de communications travaillent au sein d'une organisation intégrée...

Et j'insiste là-dessus, monsieur l'Orateur.

...ainsi l'initiative en vue d'une intégration totale n'était ni étrange ni chimérique et ne se faisait vraiment sentir que dans les services ayant trait à la logistique et les directions administratives de mon quartier général.

Monsieur l'Orateur, selon moi, il est entendu que la politique d'intégration est inévitable. D'après tous les documents et les livres que j'ai lus, l'intégration semble certainement être l'unique moyen de faire disparaître le double emploi, le triple emploi, et les frais inutiles, ce qui aurait pour résultat de réduire les dépenses des contribuables et, je crois, de favoriser une plus grande efficacité dans l'organisation et l'activité de nos forces armées.

Toutefois, l'unification est une question beaucoup plus compliquée que l'intégration. En présentant la politique d'unification au nom du gouvernement, le ministre, j'en suis convaincu, a commis les trois graves erreurs suivantes. Premièrement, il a bâclé son travail de relations extérieures, semant la confusion parmi les forces armées, les représentants élus et le peuple et les indisposant ainsi inutilement. Deuxièmement, il a été trop tranchant et autoritaire en introduisant des changements et des nouvelles politiques qu'on aurait plutôt dû laisser évoluer naturellement. Troisièmement—dernier point, mais essentiel—il n'a pas abordé la question fondamentale du rôle futur des forces armées du Canada.

Nous ne pouvons espérer comprendre la pensée du gouvernement. Comment pouvons-nous comprendre le sens de l'unification si le gouvernement ne trace pas les grandes lignes du rôle futur et fondamental des forces canadiennes armées dans les affaires mondiales? Cette lacune était flagrante dans l'exposé de 65 pages du ministre.

Je voudrais fournir d'autres précisions sur les trois points que je viens d'énumérer, les trois principales fautes du ministre. Il est incontestable que le ministre et ses fonction-

naires ont établi des relations médiocres avec les députés à propos d'un projet de loi d'une telle importance dont les effets peuvent avoir une si grande portée. Le refus de déférer le projet de loi au comité permanent de la défense avant son adoption en deuxième lecture a été une piètre décision. J'appuie entièrement les propos du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui a signalé que ce projet de loi aurait dû être déféré au comité. Il est absolument injuste et déraisonnable de demander à la Chambre d'adopter ce projet de loi en deuxième lecture, c'est-à-dire en principe, avant de le déférer au comité de la défense. Ce sont des relations extérieures médiocres et il faut en blâmer le ministre.

C'est probablement parmi tous les ministres que j'ai jamais rencontrés celui qui a le moins d'esprit de corps. Il insiste pour que tout soit un fait accompli. C'est ce que nous avons appris au sein du comité de la défense dont je fais partie depuis le début. Nous n'avons jamais eu l'occasion de donner un conseil, de revoir les plans ou d'étudier ce que le ministre ou le gouvernement envisageaient. Oh non? Il fallait toujours que ce soit un fait accompli. Le comité permanent en est saisi une fois que le ministre a pris sa décision et il est presque impossible d'essayer de le faire changer d'idée. Non seulement les relations avec les membres du comité de la défense ont été mauvaises, mais la même chose vaut pour les relations avec les membres de la Chambre. Le ministre dit qu'il faut absolument que nous nous prononcions en faveur du bill et que nous en approuvions les grandes lignes—donc, nous sommes obligés de souscrire au principe d'unification—avant qu'il autorise le comité de la défense à l'étudier. Il est ici depuis assez longtemps pour savoir qu'une fois qu'un bill a été appuyé en principe il est beaucoup plus difficile de le modifier au comité.

Le ministre semble avoir le talent d'indisposer les députés et les membres du comité. Les relations extérieures n'étaient pas fameuses, car on a ignoré pendant trois ans les intentions du ministre. Avant la présentation du projet de loi tout n'a été que confusion quant aux grades, aux soldes, aux transferts possibles de la marine à l'aviation ou à l'armée. Cette confusion aurait pu être évitée si le ministre avait reçu des conseils judicieux des soi-disant spécialistes en relations extérieures.